

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 19 juin 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_046**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 17  
Pouvoirs : 5  
Absents : 3  
Date de publication : 20 juin 2024

Le 19 juin 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 juin 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, Mme SEUVRE, Mme GRUET,  
Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. TIRARD, M. BILLET,  
Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE,  
M. GORNEAU, M.LECOMPTE, M.DELECOLLE,  
Mme GROENTZINGER,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. BIOT pouvoir  
à M. DELOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à Mme  
DELOT, M. PERREIRA-GONCALVES pouvoir à Mme  
COUDERT, M. PARIGOT pouvoir à Mme SCHWENTER,  
Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme ROUSSEAU et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025**

Visas :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2013 fixant la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles de Saint-Florentin accueillant des élèves originaires de ces communes,

Exposé des motifs :

Considérant que la délibération dont il est question date de 2013,  
Considérant que le coût de fonctionnement des écoles est de 1 421,96 € par élève pour l'année 2023 (calcul détaillé joint en annexe).  
Il est proposé de réévaluer la participation des communes extérieures à compter de la rentrée scolaires 2024-2025 en fonction du coût de revient 2023.

Contenu de la proposition :

Tarif proposé pour la rentrée scolaire 2024-2025 : 1 421,96 €.

Cette participation est calculée à partir de l'effectif des élèves inscrits dans les écoles primaires et maternelles au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur la base des dépenses enregistrées pour ces mêmes écoles en 2023. Seuls les coûts directs sont pris en compte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **FIXE** le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques à 1 421,96 € pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 20 juin 2024  
Le Maire, Yves DELOT,

